



Arrêté n°2026-06-10
Réglementation provisoire de la circulation et du
stationnement
Sur rue Pierre Ponot de la D70 à la boulangerie Fèbre
Vendredi 03 juillet 2026 de 19h à minuit.

Le Maire de la commune de LIMAS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
- Vu le Code de la Route ;
- Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant la demande formulée par le comité des fêtes, dans le cadre de l'organisation de la fête de l'été, vendredi 03 juillet de 19h à minuit, pour une fermeture partielle de la rue Pierre Ponot de son intersection, avenue de la Libération, jusqu'à la boulangerie Fèbre.

Considérant que pour assurer le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire de régler provisoirement la circulation des véhicules ainsi que le stationnement sur la voie de circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 : le vendredi 03 juillet 2026 de 19h00 à minuit : Rue Pierre Ponot de la D 70 jusqu'à hauteur de la boulangerie Fèbre :

- La rue sera barrée ;
- Une déviation sera mise en place par la rue du 8 mai 1945 ;
- Les riverains ainsi que les commerces devront être avertis par l'organisateur ;
- Installations panneaux de signalisation indiquant la rue barrée et la déviation ;
- L'accès sera maintenu en permanence pour le passage des véhicules sanitaires et de sécurité ;
- Rétablissement de la circulation dès que la voie sera libérée de toute gêne

ARTICLE 2 : La signalisation temporaire sera implantée conformément aux textes en vigueur par le demandeur sous son entière responsabilité.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire sera autorisé à stationner ses véhicules dans l'enceinte de sa manifestation.

ARTICLE 4 : Dès la fin de la manifestation, le permissionnaire sera tenu d'enlever toute la signalisation mise en place.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de la manifestation et aux lieux habituels d'affichage.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Commissariat de Police de Villefranche,
- Les Services de la Police Municipale,
- Comité des fêtes

Limas, le 17 juin 2026

Pascal GIRIN,

Maire,

